

**Victime de cyberattaque ? Une
plateforme d'aide aux
victimes existe : ACYMA**

<input type="checkbox"/>	Victime de cyberattaque ? Une plateforme d'aide aux victimes existe : ACYMA
--------------------------	--

Le gouvernement a lancé une plateforme Internet d'aide aux victimes de piratage et autres cyberattaques.

L'ordinateur familial ne répond plus, victime d'un virus. Pis, ses données ont été cryptées par un rançongiciel comme le désormais célèbre Wannacry. Pas de panique. Hier, le gouvernement a lancé le site www.cybermalveillance.gouv.fr afin de répondre en urgence aux victimes d'attaques informatiques de plus en plus dangereuses.

Cette plate-forme met en relation des victimes – particuliers comme entreprises – avec des prestataires dans leur zone de vie. De plus, le site regorge de vidéos et de fiches pratiques afin d'adopter les bons réflexes d'hygiène numérique. La région Hauts-de-France sera à partir d'aujourd'hui zone de test. L'initiative sera généralisée à toute la France en octobre...[lire la suite]

Denis JACOPINI : Nous sommes prestataire inscrit sur la plateforme ACYMA (www.cybermalveillance.gouv.fr) depuis les premiers jours et en relation avec l'ANSSI depuis fin 2016 pour apporter nos compétences et notre expérience à ce projet .

Notre grande connaissance du monde de la cybercriminalité et les nombreuses expertises judiciaires sur lesquelles nous intervenons vous garantissent non seulement l'usage des meilleurs outils en matière d'investigation numérique (forensic) et un respect minutieux des procédures de respect de l'intégrité de la preuve pour un usage judiciaire des données collectées.

Nous pouvons intervenir indépendamment ou en assistance d'un huissier et nos dossiers peuvent être utilisés en justice.

Contactez-nous

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

Source : *Une plateforme d'aide en cas de cyberattaque – Le Parisien*